

## CONCOURS DE STYLISTES MOROCCANOIL EUROVISION

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### 1. CES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales (que nous appellerons les « **Conditions** ») s'appliquent au concours de stylistes Moroccanil Concours Eurovision de la chanson 2023, que nous appellerons le « **Concours** ».

En participant au Concours, vous acceptez d'être légalement lié par les présentes Conditions.

#### 2. LE PROMOTEUR DU CONCOURS

Le promoteur du Concours est Moroccanil Canada Inc. dont le siège social se tient au 5742 Ferrier, Mont-Royal, QC H4P 1M7 (ci-après dénommé le « **Promoteur** » ou « **nous** »). Le Promoteur est légalement responsable de l'organisation du Concours. Si vous avez des problèmes liés au Concours, veuillez [contacter](#) le Promoteur.

#### 3. LE CONCOURS

Un total de trois (3) gagnants recevront chacun un (1) prix (que nous appellerons le « Prix »). La répartition du prix est la suivante :

- UNE CHANCE DE TRAVAILLER EN COULISSES AU CONCOURS EUROVISION DE LA CHANSON
- UN VOYAGE DE HUIT (8) NUITS ET NEUF (9) JOURS TOUS FRAIS PAYÉS AU ROYAUME-UNI DU 6 MAI 2023 AU 14 MAI 2023 (Y COMPRIS VOLS EN CLASSE ÉCONOMIQUE, HÉBERGEMENT DANS UN HÔTEL D'AU MOINS QUATRE ÉTOILES (4\*) ET TRANSPORT VIP DEPUIS L'AÉROPORT)
- DES BILLETS VIP POUR LA DEMI-FINALE ET LA GRANDE FINALE
- UN KIT DE STYLISTE COMPRENANT DIX-HUIT (18) ACCESSOIRES ET PRODUITS MOROCCANOIL
- LA VISITE DES COULISSES
- LE SOUTIEN DE MOROCCANOIL DANS LES MÉDIAS :
  - Une présentation sur quatre (4) publications/stories sur plusieurs canaux de Moroccanil dans les réseaux sociaux.
  - Une présentation sur le Microsite du Concours Eurovision de la chanson 2023 de Moroccanil à <https://eurovision.moroccanoil.com/stylist-competition/> (le « **Microsite** »)
- PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT MOROCCANOIL

Les pays suivants participent au Concours :

Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bulgarie
Canada
Chypre
République Tchèque
Danemark
Finlande
France
Géorgie
Allemagne
Grèce
Islande
Israël

Irlande
Italie
Lituanie, Estonie, Lettonie
Malte
Pays-Bas
Norvège
Pologne
Roumanie
Russie
Serbie, Croatie, Slovénie
Espagne, Portugal
Suède
Suisse
Royaume-Uni
Ukraine
États-Unis

(Nous désignerons chaque pays ou groupe de pays comme un « **Pays participant** » et collectivement comme « **Pays participants** »).

#### 4. RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

Les participants au concours doivent :

- Avoir plus de 18 ans ou l'âge légal de la majorité dans le pays ressortissant, dans la plupart des pays participants la majorité est à 18 ans, même si des exceptions peuvent avoir lieu, comme en Finlande et en Norvège, où les participants doivent avoir plus de 20 ans ;
- Doivent résider légalement dans l'un des pays participants.

Les personnes suivantes sont exclues de la participation au concours :

- Les employés du Promoteur ou de l'une des sociétés du groupe du Promoteur ;
- Toutes les personnes professionnellement liées au concours ou à son organisation
- Les membres de la famille immédiate ou les membres du foyer des groupes de personnes ci-dessus.

En participant au concours, vous confirmez que vous répondez aux critères d'admissibilité ci-dessus. Le Promoteur est le seul responsable de la prise de décision sur l'admissibilité des participants en fonction du respect des critères d'éligibilité, d'autre part, des preuves et justificatifs peuvent être demandés avant la remise des prix. Les participants confirment également que toute personne apparaissant dans la vidéo aura atteint la majorité, qui correspond à 18 ans dans la plupart des pays, même si des exceptions peuvent avoir lieu, comme en Finlande et en Norvège, où cette personne doit être âgée de plus de 20 ans.

#### 5. PÉRIODE D'INSCRIPTION

Le concours sera ouvert aux inscriptions de 00:00:01 HEC le 2 janvier 2023 à 23:59:59 HEC le 2 mars 2023 (ci-après dénommée la « **Période d'inscription** »).

Toute inscription effectuée avant ou après la période de participation sera automatiquement disqualifiée.

#### 6. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Concours, il vous suffit de télécharger et d'envoyer une vidéo complète (1 à 3 minutes) montrant votre tendance de coiffure préférée que vous espérez voir au Concours Eurovision de la chanson 2023, tout en mettant en valeur votre expérience, vos compétences, votre personnalité et votre créativité, présentant un look fini et soigné à l'aide des produits Moroccanoil, et expliquant votre inspiration et la raison pour laquelle vous souhaitez faire partie de l'équipe des coulisses du Concours Eurovision de la chanson 2023 avec Moroccanoil (ci-après dénommée la « Vidéo »). Cette tendance peut inclure un style ou une transformation des couleurs. Lors de la soumission d'une transformation de couleur, assurez-vous d'inclure clairement la comparaison avant et après. Faites-nous part des résultats en partageant votre vidéo et en remplissant le formulaire de soumission qui se trouve sur le Microsite à l'adresse suivante <https://eurovision.moroccanoil.com/stylist-competition/>.

Votre Vidéo doit répondre aux exigences suivantes :

- Il doit s'agir d'un travail personnel, vous devez utiliser vos propres mots et elle peut inclure des expériences personnelles et des observations réfléchies.
- La vidéo doit être prise sous un éclairage naturel.
- Aucun filtre ne doit avoir été utilisé.

Vous ne devez poster qu'une seule vidéo d'inscription sur le Microsite. Si votre Vidéo est sélectionnée pour participer au concours, le Promoteur peut demander à voir la preuve que vous en êtes le propriétaire.

Votre vidéo doit être soumise en respectant le format et autres exigences stipulés sur le Microsite.

Vous ne pouvez participer qu'**UNE SEULE FOIS** au concours.

Le Promoteur peut rejeter toute participation qui :

- a été copiée ou dont vous ne possédez pas les droits, ou qui a déjà été soumise dans le cadre d'un autre concours, d'une loterie ou d'une promotion,
- inclut en tout ou en partie des photos ou des vidéos provenant de banques d'image,
- intègre ou affiche de manière visible des marques ou des marques déposées de tiers (autres que celles du promoteur),
- qui semble raisonnablement, à la discrétion du Promoteur, violer les droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur,
- contient des scènes qui sont (ou qui encouragent des activités qui sont) sexuellement explicites, obscènes, pornographiques, violentes, d'automutilation ou de mutilation animale, discriminatoires (envers la race, le sexe, la religion, l'origine, un handicap physique, l'orientation sexuelle ou l'âge), illégales, agressives, menaçantes, profanes, diffamatoires ou caractérisant un harcèlement, ou qui contiennent un contenu inapproprié (tel que déterminé par le Promoteur),
- qui est incomplète, incompréhensible, endommagée ou autrement défectueuse,
- qui a été réalisée en utilisant un logiciel de participation automatisée ou de tout autre moyen mécanique ou électronique permettant des participations multiples automatisées à des concours en général.

Le Promoteur peut, à sa seule discrétion, inviter les finalistes à un entretien en ligne. La performance des candidats à l'entrevue peut être prise en considération lors du choix d'un gagnant.

Le Promoteur décline toute responsabilité en cas d'inscription tardive, perdue ou mal adressée, y compris lorsqu'elle n'a pas été reçue pendant la période d'inscription en raison de perturbations techniques, d'encombrement du réseau ou de toute autre raison.

## **7. SÉLECTION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront choisis entre le 3 mars 2023 et le 30 mars 2023, parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la période d'inscription par un jury qui sera nommé à la seule discrétion de MoroccanOil, sur la base des critères suivants :

- Aspect global/exécution technique/qualité de la coiffure finale ; et
- Présentation orale et engagement des participants.

Comme indiqué ci-dessus, la performance\* des candidats à l'entrevue peut être prise en considération lors du choix d'un gagnant.

La liste complète des noms des juges sera disponible sur le site web du concours à l'adresse <https://eurovision.moroccanoil.com/stylist-competition/> à la fin de la période d'inscription et pendant 30 jours.

Les juges sélectionneront les trois (3) meilleurs candidats en fonction des critères du **Concours pour gagner un Prix**.

Nous publierons une liste des gagnants, leur pays de participation et la vidéo gagnante selon les résultats du concours et nous entrerons en contact avec les gagnants pour leur annoncer leur victoire. Si vous vous opposez à la divulgation de tout ou partie de votre nom (tel qu'il apparaît sur la vidéo), du pays de participation et de la vidéo gagnante, veuillez contacter le Promoteur. Dans de telles circonstances, le Promoteur se verra obligé de fournir les informations et l'inscription gagnante à l'organisme de réglementation de la publicité (ou à une autorité compétente similaire) dans le pays participant concerné.

La décision des juges sera définitive et contraignante en ce qui concerne le choix des gagnants et aucune correspondance ou discussion ne pourra être engagée.

## **8. PRIX**

Les prix sont décrits au début des présentes conditions.

Tous les prix sont sous réserve de disponibilité, sont non cessibles et non échangeables – aucune alternative en espèces ne sera offerte. Comme les prix constituent une participation au Concours Eurovision de la chanson 2023, ils doivent être récupérés à une date spécifique mentionnée dans les conditions, comme indiqué plus haut. Si le gagnant ne récupère pas tout ou partie de son prix au moment prévu par les conditions stipulées par le Promoteur, il renoncera au prix et aucune somme d'argent ne lui sera attribuée à la place de tout ou partie de ce Prix.

Les gagnants reconnaissent que le Promoteur n'est pas responsable si une partie du Concours Eurovision de la chanson 2023 est annulée, modifiée ou reprogrammée pour quelque raison que ce soit. Si, en raison d'un changement ou d'un report de date, un gagnant ne peut pas assister à l'événement, le Promoteur ne sera pas tenu de fournir des espèces ou de nouveaux billets. Si vous devez vous absenter de votre travail ou vos études ou d'une activité similaire pour venir récupérer votre prix, votre seule responsabilité exclusive et absolue sera engagée.

Les **Prix** ne comprennent pas l'assurance voyage, le coût des déplacements à destination et en provenance d'aéroports autres que ceux du Royaume-Uni, les gares ou les sites, l'argent de poche en sus de celui stipulé dans la description des prix, la nourriture et les boissons, les taxes ou les dépenses personnelles. L'hébergement est fourni sur une base de « chambre seulement ». Tous les autres frais encourus en plus de ceux énoncés ci-dessus et qui ne sont pas nécessaires au bon déroulement de l'activité offerte par les Prix sont à la charge des gagnants.

Les gagnants sont tenus de s'assurer qu'ils sont disponibles pour voyager et détiennent un passeport, les visas et les documents de voyage nécessaires pour le voyage en question aux dates de voyage spécifiées.

Toute taxe à payer à la suite de l'attribution ou de la réception d'un Prix sera à la charge du gagnant. Les gagnants devront demander des conseils financiers indépendants avant d'accepter, le cas échéant.

Le promoteur peut remplacer les prix par des prix que le Promoteur considère comme ayant une valeur globalement équivalente.

## **9. RÉCLAMATION DES PRIX**

Les informations fournies dans le formulaire sur le Microsite serviront à informer les gagnants le, ou vers le, 30 mars 2023.

Les gagnants seront tenus de suivre les instructions afin de réclamer leur Prix et de signer et renvoyer un « Formulaire général de concours et de décharge de responsabilité », qui sera fourni aux gagnants dès que le Promoteur sera en mesure de le faire.

Si un gagnant :

- ne répond pas ou ne suit pas les instructions de réclamation du prix dans les cinq jours suivant la notification du Promoteur au gagnant ; et/ou
- ne renvoie pas le « Formulaire général de concours et de décharge de responsabilité » dans les cinq jours suivant la date à laquelle le Promoteur l'a fourni au gagnant,

alors le gagnant renoncera automatiquement à son prix.

Le gagnant sera aussi automatiquement disqualifié si :

- la notification du prix n'a pas pu être livrée,
- un gagnant refuse son Prix,
- un gagnant ne respecte pas les présentes conditions.

Si un gagnant renonce à son prix, un autre gagnant pourra être sélectionné parmi toutes les inscriptions admissibles restantes et aucune compensation ne lui sera accordée.

## **10. DROITS ET CONTENU**

En participant au concours, vous :

- accordez au promoteur l'autorisation (non exclusive, applicable dans le monde entier, irrévocable et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle sur votre vidéo) d'utiliser, d'afficher, de publier, de transmettre, de copier, d'éditer, de modifier, de stocker, de reformater et de concéder une sous-licence pour la vidéo, à des fins commerciales ou non commerciales, y compris le droit de publier la vidéo sur le [site web](https://eurovision.moroccooil.com/stylist-competition/) du concours à l'adresse <https://eurovision.moroccooil.com/stylist-competition/> et dans tout média à des fins publicitaires, sans consultation ni compensation supplémentaire, et
- acceptez de renoncer à tout droit moral et de ne pas faire valoir celui-ci à l'égard de votre Vidéo et du reste de votre participation.

Vous certifiez que :

- votre Vidéo est une œuvre originale et n'a pas été copiée sans permission, n'est pas diffamatoire, indécente, ne caractérise pas du harcèlement, ne présente pas de menaces et n'enfreint pas les droits de tiers ;
- il n'y a pas d'accords contradictoires en place qui restreignent l'utilisation de votre Vidéo ;
- soit vous êtes la personne apparaissant dans la vidéo, soit vous avez l'accord préalable de la personne apparaissant dans la vidéo pour qu'elle soit soumise dans le cadre de votre participation et vous et/ou la personne apparaissant dans la vidéo acceptez de signer un formulaire de consentement à cet effet, et

- vous fournirez la preuve de tout consentement requis à la demande du Promoteur, faute de quoi votre participation au Concours sera disqualifiée.

Si l'une des déclarations ci-dessus s'avère ne pas être vraie, vous dédommagerez le promoteur pour toute perte ou tout dommage causé au Promoteur de ce fait.

Tous les droits relatifs au nom et au titre du concours ainsi que les droits relatifs au format du Concours sont la propriété exclusive du Promoteur.

#### **11. INFORMATIONS PERSONNELLES**

Le promoteur ne traitera vos informations personnelles que comme indiqué dans la [politique de confidentialité](#).

#### **12. LIMITE DE RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR**

Dans la mesure où le Promoteur est légalement autorisé, le Promoteur, ses agents ou distributeurs ne seront en aucun cas responsables de :

- vous indemniser et n'accepteront aucune responsabilité pour les pertes, les dommages, les blessures ou les décès liés à votre participation ou à votre incapacité à participer au concours, ou
- l'indemnisation d'un gagnant et n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte, de dommage, de blessure ou de décès résultant de la participation à un prix, sauf s'ils sont causés par la négligence de l'organisateur, de ses agents ou distributeurs ou de leurs employés.

Vos droits statutaires ne sont pas affectés.

#### **13. FALSIFICATION ET AUTRES PROBLÉMATIQUES**

Si pour quelque raison que ce soit, le Concours ne se déroule pas pour cause de problèmes techniques, d'interventions non autorisées, d'un virus informatique, d'un défaut du réseau téléphonique, d'une falsification ou suspicion de falsification, d'une tricherie, d'une suspicion de tricherie, d'une fraude ou d'autres raisons qui sont indépendantes du contrôle du Promoteur, qui compromettent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le déroulement du Concours en lui-même, le Promoteur devra annuler ou reporter les dates du Concours et/ou disqualifier tout individu à l'origine du problème. En outre, si pour une raison quelconque le Concours n'est pas en mesure de fonctionner comme prévu pour des raisons qui échappent au contrôle des parties, y compris notamment les grèves, les boycotts, la guerre, les cas de force majeure, les émeutes, la maladie, la pandémie, l'épidémie, la quarantaine, les actions prises par le gouvernement ou d'autres autorités publiques (y compris les restrictions imposées par le gouvernement sur les rassemblements ou les restrictions de voyage en raison du virus COVID-19), le terrorisme, les retards des transporteurs commerciaux, les restrictions de l'autorité publique (chacun et collectivement un « événement de cas de force majeure »), ou une occurrence d'un événement de force majeure rend l'attribution des Prix impossible, le Promoteur pourra annuler ou modifier les dates du Concours au besoin.

#### **14. LOIS**

Les présentes Conditions seront interprétées conformément aux lois de l'Angleterre et du Pays de Galles et régies par celles-ci, et les tribunaux de l'Angleterre et du Pays de Galles seront les seuls compétents.

Les conditions publiées sur le site web du Concours sont les conditions officielles du Concours et remplacent toutes les conditions fournies de toute autre manière (que ce soit de manière orale, écrite ou sous toute autre forme ou média).